

Nous savons depuis quelques années déjà que la direction du Cégep désire modifier la plage horaire de jour afin d'accroître le nombre d'heures disponibles pour l'enseignement. On nous assurait toutefois, dès le printemps dernier, que tout changement serait le résultat d'un processus de consultation entre tous les intervenants affectés. Telle que présentée, la consultation devait permettre d'identifier le meilleur modèle afin de rencontrer à la fois les impératifs administratifs mais aussi les besoins des différents groupes vivant au sein du Cégep. En aucun cas – cela fut promis – des transformations majeures ne devaient être imposées unilatéralement et sans justification claire. Le mot d'ordre était consensus.

Malheureusement, la direction du Cégep montre beaucoup de difficultés à respecter ses engagements. Après un délai injustifié de plusieurs semaines, la « consultation » promise a débuté dernièrement. En fait, nous devrions plutôt dire « les démarches portant sur l'éventuelle consultation » ont débuté dernièrement... Voici ce qu'il en est.

D'abord, il s'avère qu'une décision est déjà prise au sujet de la modification de la plage horaire : nous passerons de 45 à 50 heures de temps de cours de jour par semaine, et ceci est non négociable. La proposition de la direction est la suivante : 8 h à 18 h du lundi au jeudi et 8 h à 17 h (si c'est possible) le vendredi. On nous avise par ailleurs que l'espace est ouvert à des propositions de type « 7 h 30 à 17 h 30 » ou encore « 8 h 30 à 18 h 30 », mais bon...

Mentionnons que la direction n'a jamais offert une démonstration satisfaisante de la véritable nécessité d'élargir la plage horaire. On avance souvent le manque de locaux pour justifier la mesure. On montre l'ajout des classes-roulottes comme la preuve du manque d'espace. Mais est-ce que le Cégep utilise de façon optimale les locaux qui sont disponibles présentement ? Le manque de locaux ne serait-il pas la conséquence d'une organisation déficiente ? La question a plus d'une fois été posée et la réponse n'est jamais venue. Avant de chambouler le quotidien de près d'un millier de travailleurs et la vie de plus de 6 000 étudiants, la moindre des choses est de faire la preuve de la nécessité de ce changement.

On allègue aussi à cet effet l'augmentation substantielle de la population étudiante au cours des prochaines années. Cette évolution sera-t-elle suffisamment permanente dans le temps pour justifier une telle modification des pratiques ? On n'en sait trop rien, nous n'aurons

d'autres choix que de le constater au fur et à mesure.

On fait également valoir le fait que la plupart des cégeps du Québec suivent l'horaire 8-18. Et alors ? Doit-on adopter une plage horaire différente de celle que nous utilisons depuis toujours, avec tous les bouleversements que cela implique, simplement parce que les autres l'ont fait ?

Finalement, on laisse entendre que la modification provient d'une exigence ministérielle. En effet, la direction du Cégep aurait dû faire la concession de la plage horaire afin d'obtenir les classes portatives et la promesse que celles-ci seront rapidement remplacées par un bâtiment permanent. La condition sine qua non posée par la ministre pour l'achat du bâtiment, nous a-t-on dit, était que nous adoptions l'horaire 8-18. C'est maintenant confirmé, l'Église du Très-Saint-Sacrement, située sur la rue Kennedy (à côté de Aube-Lumière), a été achetée par le Cégep au coût de 310 000 \$ et servira à la création de six nouvelles classes, de laboratoires et de bureaux. La question fondamentale demeure : manquons-nous à ce point de locaux qu'on doit procéder à deux nouvelles mesures à la fois, acheter une bâtisse et modifier la plage horaire ? Un nouveau bâtiment ainsi qu'une gestion plus serrée de l'utilisation actuelle de l'espace ne seraient-ils pas suffisants pour répondre aux besoins ? Et si l'élargissement de la plage horaire était conditionnel à l'obtention de la subvention, comment se fait-il qu'on ait déjà obtenu la subvention et qu'on prétende « consulter » sur la plage horaire ?

S'il n'y a pas de négociation possible sur l'adoption du 8-18, l'administration désire tout de même discuter des « modalités » de la mise en place du nouvel horaire. Pour ce faire, elle a déposé un document de travail visant à faire démarrer la discussion avec les organisations syndicales. **Nous joignons le document en annexe.**

Ce qui apparaît évident, à la lecture du document, c'est que la direction désire que cette consultation se déroule rapidement et en créant le moins de vagues possible. À en croire l'échéancier proposé, tous devraient avoir été consultés au plus tard à la mi-décembre, alors qu'à la mi-novembre, on ne sait même pas encore exactement sur quoi on nous consulte et comment on le fera... Alors qu'elle désire faire des changements qui auront des effets majeurs sur l'enseignement, sur la vie au travail, sur la vie familiale, la direction renvoie l'odieux du boulot

# Consultation sur l'élargissement de la plage horaire (suite)

dans la cour des syndicats, sans elle-même se mouiller sur ce que pourrait être la situation réelle d'un « après 8-18 » : on nous propose des « objets de consultation », mais rien de concret, aucun modèle précis des impacts réels de la modification, ni des mesures réellement applicables pour diminuer l'impact du nouvel horaire. D'innombrables questions demeurent donc, à ce jour, sans réponse. En voici quelques-unes :

- Quels pourraient être les critères destinés à favoriser la conciliation travail-famille ? Quels en seraient les impacts ? Comment ces critères seraient-ils appliqués : aléatoirement (avec réponse du type « si c'est possible ») ou systématiquement ?
- Qu'entend-on par « adaptation de l'horaire » d'un étudiant ayant de jeunes enfants à charge ? Comment cela pourrait-il être appliqué ? S'attend-on à une application systématique ou à la pièce ? Existe-t-il des modèles de modalités, ailleurs dans le réseau ?
- Quels sont les véritables critères actuels de confection des horaires ? Comment ces derniers pourraient-ils être modifiés ? À quel type d'adaptation l'organisation scolaire serait-elle prête à consentir ? Cela se fera-t-il de manière aléatoire ou systématique ? Qui décidera de l'ordre des priorités d'application des mesures de confection d'horaire ?
- Si les locaux spécialisés et les locaux dédiés à l'éducation physique ont droit à des « modalités particulières », cela veut-il dire que les cours des disciplines spécifiques et d'éducation physique auront priorité dans la confection des horaires ? Et par ricochet, que les disciplines contributives et la formation générale devront récolter les miettes et se contenter des « trous » ?
- Si une plage commune de deux heures est imputée à l'horaire de tous, enseignants comme étudiants, ne récupère-t-on pas seulement trois heures de plus de temps de classe par semaine ? Si oui, est-ce que ces trois petites heures, ajoutées aux nouvelles classes et laboratoires de la nouvelle bâtisse acquise, justifient un chambardement de cette ampleur ?
- Comment assurera-t-on la cohérence entre les heures d'enseignement et les services de soutien à l'enseignement ? Les profs des débuts et fins de journée devront-ils, comme les actuels profs des cours du soir, « s'arranger avec leurs troubles », faute de personnels dans les services ?
- Quel impact l'élargissement de la plage horaire aura-t-il sur les cours du soir ? Réduction, maintien, augmentation malgré tout ? Aurait-il été possible d'augmenter de peu le nombre de cours du soir sans élargir la

plage de jour ? Si oui, dans quelle mesure ? Ce choix est-il envisageable ?

- Quelles pourraient être, concrètement, les « mesures destinées à atténuer les impacts d'une plage horaire élargie » ? Si la mise en place d'un service de nettoyeur n'est qu'un exemple, quelles propositions réelles peuvent être faites ?
- Quelles mesures d'atténuation, de conciliation, d'arrangement les autres cégeps en 8-18 offrent-ils aux enseignants ?

Et le SPECS est convaincu que la lecture du document de travail soumis par la direction fera naître toute une série d'autres questions à vos esprits. Nous voulons d'ailleurs connaître ces questions, commentaires, réactions, afin de nous permettre de bien orienter nos démarches en fonction de vos intérêts à vous, enseignantes et enseignants du Cégep, et non en fonction de ceux de la ministre. Selon vous, quelles approches devons-nous adopter face à cette situation ? Il est évident que cette transformation majeure est trop importante pour laisser l'administration du Cégep décider seule; la politique de la chaise vide n'a jamais été la nôtre. Nous voulons une consultation, mais partant d'enjeux réels, concrets, réalisables. Toutefois, dans quelle mesure doit-on exiger des règles et des modalités prescrites si personne, en haut, ne peut nous assurer qu'elles seront respectées ?

Comme première étape et de concert avec le syndicat des employés de soutien et le syndicat du personnel professionnel, nous avons demandé à la direction de refaire ses devoirs sur la question pour nous permettre de nous prononcer sur des objets clairs et non impressionnistes. Un nouveau projet, plus précis et détaillé, devrait être déposé aux trois organisations syndicales au début décembre. Bien sûr, nous vous tiendrons informés de l'avancement de la situation. D'ici là, réagissez en grand nombre et faites-nous connaître votre avis sur la question.

Pour nous envoyer une question, une remarque, un commentaire, un avis, une piste de réflexion... Écrivez-nous au [SpecsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca](mailto:SpecsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca) ou consultez le [www.specs-csn.qc.ca](http://www.specs-csn.qc.ca).

Au nom du bureau exécutif,  
Catherine Ladouceur, présidente

## À mettre à votre agenda :

Assemblée générale du SPECS  
Le mercredi 3 décembre 2008, à 17 h 30

## Un des sujets à l'ordre du jour :

La consultation sur l'élargissement de la plage horaire